

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 9 (1880)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Échos de l'Exposition universelle de Paris [suite]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Echos de l'Exposition universelle de Paris**

*(Suite)*

---

Voici les diverses conclusions du rapport de M. l'Inspecteur Guebhart relatives à l'établissement d'écoles professionnelles.

### II

« Etudier les moyens de rendre l'enseignement primaire plus pratique et en vue de la future vocation de l'élève; pour cela, réorganisation de nos écoles, révision du plan d'étude de manière à laisser une part suffisante aux travaux manuels et création d'ateliers, de jardins, de pépinières etc., suivant les besoins des localités. »

### III

« Réorganisation des établissements de bienfaisance, asiles, orphelinats, dans le sens indiqué dans la précédente conclusion. »

### IV

« Concordat entre les communes afin d'arriver à la création d'un ou plusieurs établissements semblables à celui de Dombresson et dans lesquels leurs enfants pauvres recevraient l'enseignement professionnel. »

### V

« Révision de la loi scolaire dans le sens d'une prolongation de la durée de l'enseignement, cela en vue de faciliter l'enseignement professionnel. »

Dans les premières pages de son travail, M. Guebhart, nous apprend qu'en se rendant à l'Exposition de Paris, il se proposait d'étudier l'organisation des établissements scolaires « dans lesquels sont menés de front le développement physique et le développement intellectuel; dans lesquels l'enfant, dès son entrée à l'école, est soumis à un système d'éducation qui lui donne non seulement une instruction primaire suffisante, mais encore qui développe en lui, par le dessin, par la gymnastique, par les travaux manuels en agriculture, en industrie quelconque les facultés physiques en sorte qu'il se prépare d'une manière générale à sa future vocation. » L'auteur dit n'avoir rien trouvé de semblable, sinon quelques écoles professionnelles particulières où l'on n'admet les enfants qu'à leur sortie de l'école. D'abord il se trompe, selon nous, sur le but et le rôle des jardins de Froebel en leur attribuant un caractère professionnel et en les regardant comme une initiation aux écoles professionnelles. C'est pour répondre aux besoins du premier âge que Froebel a introduit des

exercices physiques si nombreux et si variés et non pour les préparer à leurs occupations à venir.

Mais est-il possible de faire de l'école primaire, ainsi que le demande M. Guebhart, un noviciat complet de la carrière future de l'enfant en l'initiant aux travaux manuels et à la profession qui sera un jour son apanage ? A cet effet, on annexerait à l'école, ici un ou plusieurs ateliers, ailleurs tout l'outillage que réclame l'agriculture, dans une troisième localité il s'agirait d'établir une fromagerie, ailleurs enfin il faudrait tout cela à la fois parce qu'il se trouve des enfants destinés à ces diverses professions ? Qui ne comprend que c'est là une pure utopie ? Il appartient aux parents en général de préparer les enfants à l'apprentissage du métier qu'ils devront exercer plus tard. Mais ce qui est possible et désirable que l'école réalise, c'est que les jeunes gens reçoivent sur les bancs de l'école, des notions théoriques sur leur future profession ; c'est que les livres de lecture, les problèmes de calcul, les exercices de comptabilité, les explications journalières du maître, les devoirs de style et de grammaire, aient pour objet les besoins réels des élèves. Ainsi au lieu de les entretenir des lions du désert, de crocodiles du Nil, des animaux des pays étrangers, au lieu de chercher à surexciter leur curiosité par des récits et des tableaux qui n'ont rien de commun avec leur existence, pourquoi le livre de lecture ne leur présenterait-il pas des morceaux, par exemple, sur les animaux domestiques, sur les soins hygiéniques qu'ils réclament et sur le parti à en tirer ? Et dans le choix des problèmes d'arithmétique, pourquoi ne pas donner la préférence à ceux qui se rattachent aux occupations qui les attendent dans la vie ? Ainsi, pour les cantons agricoles comme Fribourg et le Valais, les devoirs de calcul devraient avoir pour thème les mille et mille combinaisons auxquels l'habitant des campagnes se livre chaque jour. Voilà, certes, une amélioration pratique, importante et facile à réaliser. Sans avoir d'école professionnelle proprement dite, l'enseignement revêtirait un caractère essentiellement professionnel. Qu'en outre quelques établissements, maisons de pauvres, orphelinats ou institutions spéciales renferment certains cours professionnels, rien de mieux ; mais il y a bien loin de là aux vœux exprimés par M. Guebhart. R. H.

(A suivre.)



## BIBLIOGRAPHIE.

**Les premières leçons de calcul,**  
par T. Frieß. Paris. Ch. Delagrave.

Dans une brochure de vingt-trois pages, l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons s'est proposé de démontrer la méthode et les procédés à suivre pour le premier enseignement du calcul.